



atelier  
genevois  
de gravure

Association GE Grave  
Route de Malagnou 17  
CH-1208 Genève  
Tél. :022/700.62.85, Fax :022/700.62.86  
[info@ageg.ch](mailto:info@ageg.ch) ; [www.ageg.ch](http://www.ageg.ch)

→ au mémoriel  
séance 14 mai 02

C.52

Conseil municipal de la Ville de  
Genève

Monsieur Pierre Losio  
Président  
4, rue de la Croix-Rouge  
CH - 1211 Genève 3

Genève, le 7 mai 2002

**Concerne : Motion M-148 « Pour une réutilisation juste des presses de Malagnou »**

Monsieur le Président,

Ayant été cités nommément lors de la séance du Conseil municipal du 17 avril, nous aimerions avoir la possibilité de réagir sur ce qui a été dit et écrit sur notre association. Nous vous demandons d'avoir l'amabilité de faire lecture du document annexé « Lettre ouverte de l'association GE Grave au Conseil municipal » lors de la séance du 14 mai 2002.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information (le sous signé est atteignable au N° 079/473.70.79).

En vous remerciant par avance nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

**Pour l'Association GE Grave**

Patrick Bourban  
Président

Annexe mentionnée



atelier  
genevois  
de gravure

Association GE Grave  
Route de Malagnou 17  
CH-1208 Genève  
Tél. :022/700.62.85, Fax :022/700.62.86  
[info@ageg.ch](mailto:info@ageg.ch) ; [www.ageg.ch](http://www.ageg.ch)

Conseil municipal de la Ville de  
Genève

Monsieur Pierre Losio  
Président  
4, rue de la Croix-Rouge  
CH - 1211 Genève 3

Genève, le 7 mai 2002

## LETTRE OUVERTE DE L'ASSOCIATION GE GRAVE AU CONSEIL MUNICIPAL

Concerne : Séance du 17 avril /points 18 & 19 de l'ordre du jour

Objet : Motion M-148 « Pour une réutilisation juste des presses de Malagnou »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Notre but n'est pas d'entretenir une fois de plus la polémique autour des presses de Malagnou, mais de rétablir la vérité autour de ce qui s'est dit ou écrit sur l'association GE Grave. Nous tenons donc à répondre à ce que nous considérons être des attaques graves, et qui plus est non justifiées, à l'encontre de notre association.

En effet, les propos émis lors de la séance du 17 avril ainsi que les termes de la motion mettent gravement en cause l'image et le sérieux de notre association et de notre responsable d'atelier. Les informations qui vous ont été communiquées sont inexactes et les propos tenus pour le moins diffamatoires s'agissant d'un débat retransmis en direct sur les ondes d'une télévision publique.

Globalement, l'association GE Grave a été présentée comme très fermée, l'atelier dont elle a la charge comme peu fréquenté, et son responsable d'atelier comme une personne non professionnelle qui cumule le statut d'employé et celui de vice-président.

Sachez Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que l'ensemble des éléments concernant l'association GE Grave, cités dans la motion M-148, s'appuie sur l'unique audience que nous a accordée la commission des Arts et de la Culture en date du 31 mai 2001, soit 1 mois et demi avant le démarrage de nos activités !

Ce qui est pour le moins étrange pour un rapport daté du 15 mars 2002...

La réalité de notre association à ce jour est tout autre.

Voici quelques informations dont nous pouvons, bien entendu, prouver le bien-fondé :

1. L'atelier genevois de gravure a accueilli son premier utilisateur le 16 juillet 2001, soit 1 mois et demi après la seule audition qui nous a été accordée.
2. Au 31 décembre 2001, notre association comptait 38 membres.  
De nouveaux statuts, suite à notre audition du 31 mai 2001, ont été approuvés. Ils ouvrent l'association à un nombre illimité de membres et ont été transmis au département en septembre 2001, qui en a informé la commission des Arts et de la Culture par un courrier daté du 4 octobre.
3. Notre responsable d'atelier n'a plus été vice-président de l'association à dater de l'ouverture officielle de l'atelier.
4. En 8 mois, du 16 juillet 2001 au 31 mars 2002, l'utilisation de l'atelier de Malagnou et de l'ensemble des presses qui le compose a été la suivante :
  - 48 personnes ont suivi un cours de gravure de 24 heures, soit un total de 1152 heures de cours dispensées par le responsable d'atelier.
  - 18 graveurs confirmés ont profité des infrastructures et des presses de l'atelier, totalisant 115 jours d'utilisation.
  - 8 artistes ont mandaté les services du responsable d'atelier pour des travaux d'assistance ou de tirages d'édition.
  - 20 graveurs et élèves de l'atelier ont participé à l'exposition - soit un total de 86 gravures exposées - organisée par notre association dans le cadre des journées portes ouvertes des artistes de Genève en avril 2002.

Pour une association qui a moins d'une année d'existence, nous considérons ces résultats comme plutôt flatteurs, et nous ne pouvons qu'être étonnés que tout ou partie des informations ci-dessus n'aient pas été mentionnées dans le rapport daté du 15 mars 2002 !

Nous aimerions également revenir sur le prétendu manque de professionnalisme et de formation de notre responsable d'atelier, Jacques Leckie, dont il a été beaucoup question lors de la séance du 17 avril 2002.

Ces propos sont blessants, voire calomnieux, s'agissant d'une personne qui a consacré 30 ans de sa vie à l'art de la gravure.

Taille doucier au CGGC, il a imprimé les œuvres des artistes invités; responsable d'un atelier de gravure indépendant il a formé plusieurs graveurs de la place ; il a en outre fonctionné comme professeur assistant de gravure à l'école des Beaux-Arts de Genève ...

Compte tenu de ce parcours, Jacques Leckie a démontré, par les actes, qu'il était un acteur incontournable de la gravure à Genève.

Nous insistons sur le fait que nous ne sommes pas concernés par les vieilles querelles émanant de l'ancien centre genevois de gravure contemporaine. Aucun des membres de notre association ni son responsable d'atelier n'y ont occupé de fonctions dirigeantes, contrairement aux responsables de l'API.

En ce qui concerne les conclusions du rapport M-148A, nous aimerions vous faire part, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, des informations suivantes :

1. La grande presse installée à Malagnou est une presse d'eau-forte ! Celle-ci est régulièrement utilisée, au même titre que les autres presses, par les graveurs fréquentant l'atelier de l'association GE Grave.
2. L'API ne dispose pas de presses pour l'eau-forte ! Elle ne donne pas de cours de cette technique, et nous voyons mal comment les artistes qui fréquentent cette association pourraient s'exprimer au travers de ce procédé d'impression.

La volonté du conseil municipal n'est-elle pas de voir les presses de Malagnou être utilisées par les graveurs de notre ville ? Préférerait-il qu'elles rejoignent un patrimoine muséal ? Notre énergie nous l'avons consacré à promouvoir l'art de la gravure, non pas comme certains qui entretiennent d'interminables polémiques, faites de pétitions, de motions et autres demandes de classement qui n'ont fait que retarder la mise sur pied d'une structure professionnelle et vivante au service des graveurs genevois.

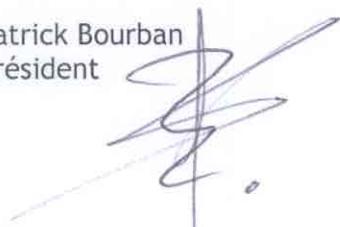
En conclusion, nous demandons aux membres du conseil municipal, et plus particulièrement de la commission des Arts et de la Culture, de repenser ce dossier à la lumière des informations citées ci-dessus.

Nous invitons la commission à nous rendre visite à l'atelier de Malagnou, à sa convenance, afin de débattre, de façon sereine et constructive, de l'art de la gravure, de gestion d'atelier, de pratique artistique et de volonté de développement de cet art qui nous anime.

Merci à toutes et tous de votre attention.

Pour l'Association GE Grave

Patrick Bourban  
Président



Jacques Leckie  
Responsable de l'atelier



PS : Nous adresserons, ces prochains jours, un courrier détaillé à M. Paillard - Président de la commission - de manière à étayer les informations que nous avançons ici.

C.C. : Monsieur Manuel Tornare, Maire de Genève  
Monsieur Alain Vaissade, Département des affaires culturelles  
Monsieur Bernard Paillard, Président de la commission des Arts et de la Culture